



Le Cancanier

Journal officiel de la commune de Penthaz - no 16 - Octobre 2010

Editorial

Mais que fait-on à la bourse communale ?

Jean-Daniel Bonny, boursier



Le boursier communal est un titre, sa fonction est d'être le responsable de la comptabilité communale, alors que son travail consiste à passer les écritures dans la comptabilité générale, celle des débiteurs, des créanciers et des salaires ; gérer la trésorerie, boucler les comptes et établir le budget annuel. Dans une entreprise privée, son titre serait « comptable ».

De plus, il établit et tient à jour les comptes et le tableau des investissements figurant dans le bilan communal. Ces postes du bilan sont en général des travaux routiers, des bâtiments, le réseau d'eau potable et les réseaux des eaux usées et des eaux claires. Chaque année dans le budget annuel, accepté par le Conseil communal, on trouve les charges induites de chacun des investissements votés, par exemple les frais d'exploitation d'un bâtiment, ainsi que l'amortissement comptable et les intérêts de l'emprunt.

C'est la raison pour laquelle, lors de tout nouvel investissement, la Municipalité soumet à l'approbation du Conseil communal un préavis où figure, en plus des motivations et des coûts, toutes les charges nouvelles qui viendront s'ajouter dans les budgets suivants.

Concours photo

Gagnante : Lucie - "Les nids d'hirondelle sous les toits de la place centrale"



Pour les prévisions à moyen et long terme, le boursier informe au mieux la Municipalité d'abord, et le Conseil communal ensuite, ceci entre autres, par le biais des préavis ou sous forme de brochures annuelles relatant la situation des comptes et des budgets annuels.

Ce qui change par rapport à une entreprise privée, c'est que chaque dépense ou recette découle soit du budget ou d'un règlement accepté par le Conseil communal, et encore d'une loi ou d'un arrêté cantonal. Ce système garantit légalement à chacun la même partialité tant sur le plan administratif que financier. De plus, lorsque des charges nouvelles, indépendantes de notre volonté, touchent tout un chacun, comme les augmentations des tarifs de l'électricité, le taux TVA ou encore la taxe poids lourds, la Direction d'une entreprise privée travaillera bien sûr sur sa marge bénéficiaire, la promotion, et sur ses prix de vente. C'est ce qui change fondamentalement dans une collectivité publique, car il est plus délicat de toucher à un taux d'imposition qu'à un prix de vente.

Et où la tâche devient plus complexe, lorsque tout est planifié, c'est tout d'un coup une votation pour tel ou tel objet qui va venir influencer les charges. Pour exemple, ces derniers temps, il y a eu la loi pour le parascolaire, et il y a en préparation d'autres lois pour la police, ou encore

► suite en page 2



Communications de la Municipalité

- Communications des Municipaux

Page 2

Au Conseil communal

- Conseil communal du 4 octobre 2010

Page 3

La vie des Cancaniers

- Rendre la parole à l'enfant
- Giratoire
- Concerts de la Vuy
- Votre paroisse
- Message aux lecteurs
- Article « Santé »
- **Memento (page 7)**

Pages 4 à 7

Album photos

- Agenda
- Photos de Penthaz dans le temps

Page 8

Nous recherchons les plus belles photos de notre village. Originales, anciennes ou d'actualité, la meilleure sera mise à l'honneur en première page et un bon vous sera offert. N'envoyez qu'une photo par personne dans un délai d'un mois après la publication du journal.

Pour cette édition, c'est Madame Lucie qui remporte le concours et gagne un bon d'une valeur de CHF 50.-

Editeur responsable

La Municipalité de Penthaz

Impression

Imprimerie Favre et Pittet

Correcteurs

Imprimerie Favre et Pittet et
Mme C. Bourgeois

Adresse :

Le Cancanier
Case postale 67
1305 Penthaz
lecancanier@penthaz.ch

Conception et réalisation

Joël Cavat

Comité de rédaction

Christophe Loetscher, Jérôme Ischi, Pierre-André Ischi et
Joël Cavat

Mais que fait-on à la bourse communale ? - Suite

les écoles de musiques. Et je ne peux pas expliquer ici des sujets aussi barbares pour le citoyen que la nouvelle péréquation et la facture sociale.

C'est ce dernier paragraphe qui vient toujours mettre à mal nos plans, et la raison qui fait que lors de l'établissement du budget, la Municipalité et le boursier remettent inlassablement, et chaque année, tout sur le tapis, afin qu'il fasse bon vivre à Penthalaz. Je profite de ces lignes pour remercier mes deux collaboratrices pour leur excellent travail, et la Municipalité pour son soutien inépuisable. ♦

Personnel communal, domaines, voirie et services publics

Isabelle Gay-Crosier, municipale

La Municipalité informe les membres du Conseil du décès de la maman de l'apprenti du Service Extérieur, M. Mathieu Pesenti, et tient encore à lui présenter ses plus sincères condoléances. ♦

Routes et chemins, gaz, service des eaux et des égouts, éclairage public, matériel service extérieur, travaux publics et signalisation

Alfred Mast, municipal

Info Radar (TCS) : Semaine du 14 au 20 septembre 2010. Comme en 2009, nous avons reconduit l'expérience du radar du TCS, afin de nous rendre compte des excès de vitesse commis par les usagers de nos routes. En voici quelques extraits :

Du 14 au 15, entre 08.00 h. et 07.30 h., route de Gollion, direction Gollion, où la vitesse est limitée à 40 km/h. :

- Véhicules contrôlés : 2'797.
- 1495 dépassaient 45 km/h.
- 193 roulaient entre 60 et 70 km/h.
- 18 étaient entre 70 et 80 km/h.
- 1 était à 91 km/h. et 1 à 95 km/h. (le matin à 09.20 h.)
- La moyenne se situe à 46 km/h.

Du 15 au 16, entre 07.50 h. et 08.00 h., route de Lussery, direction entrée du village, à la hauteur du ch. d'Azilly, où la vitesse est limitée à 50 km/h. :

- 746 véhicules ont été contrôlés.
- 614 ne dépassaient pas 55 km/h., ce qui est correct
- 100 étaient entre 56 et 60 km/h.
- 23 entre 61 et 65 km/h.
- 6 entre 66 et 70 km/h.
- Et 3 au-dessus de 70 km/h. (1 à 71 km/h. et 2 à 74 km/h.)
- La vitesse moyenne se situe à 49 km/h.

Du 16 au 17, entre 08.00 h. et 08.00 h., ch. Rouge, en montant, dans la zone 30 :

- 365 mesures effectuées
- 274 automobilistes ne dépassaient pas 35 km/h., ce qui est tout-à-fait correct
- 59 se trouvaient entre 36 et 40 km/h.
- Et 32 au-dessus de 40 km/h. Vitesse la plus élevée : 61 km/h. 7 automobilistes étaient tout de même à plus de 50 km/h.
- Vitesse moyenne : 29 km/h.

Dans une zone 30, si les permis sont retirés à une vitesse de 45 km/h., il y aurait eu 13 retraits sur une seule journée !! A cet endroit, seuls les gens du village transitent. Sommes-nous vraiment inconscients à ce point ? Apparemment OUI !

Du 17 au 18, entre 08.00 h. et 09.00 h., rte de Lausanne, direction Cossonay, où la vitesse est limitée à 50 km/h. :

- 5390 véhicules ont été contrôlés
- 4970 d'entre-eux étaient en-dessous de 55 km/h
- 283 roulaient entre 56 et 60 km/h.
- Et 137 au-dessus de 60 km/h. Vitesse la plus élevée : 102 km/h. (le matin à 09.25 h.)
- La moyenne se situe à 44 km/h.

Du 18 au 19, entre 09.20 h. et 08.50 h., rte de la Gare, à la descente, à la hauteur de Dessous-la-Ville :

- 1198 mesures faites.
- Jusqu'à 55 km/h : 1079
- De 56 à 60 km/h : 85
- Vitesse la plus élevée : 72 km/h.
- La moyenne se situe à 46 km/h.

Le 19 entre 09.15 h. et 18.45 h., au bas des Côtes de Cossonay, peu après le panneau 50 km/h., soit juste avant le pont sous le funi et le virage à droite, où la visibilité est fortement restreinte :

- 2055 véhicules contrôlés.
- Jusqu'à 55 km/h. : 1231.
- De 56 à 60 km/h. : 432.
- De 61 à 90 ! 392 !
- Vitesse la plus élevée : 98 km/h.
- La moyenne se situe à 53 km/h.

Au vu de ces résultats, alarmants pour ne pas dire plus, on peut relever que ce ne sont pas moins de 275 permis qui auraient été

retirés, en une seule semaine. Certes, il y a beaucoup de passage, mais tout de même...

Une copie de ce qui précède sera transmise au Bureau du Radar de la Police Cantonale, à Lausanne, avec une demande expresse d'intensifier les contrôles dans notre localité.

Braves cancanières et cancaniers, si vous ne souhaitez pas prendre le train contre votre gré, levez le pied. Il y va de notre sécurité à tous. ♦



Information à la population

Fermeture des services communaux pour les fêtes de fin d'année :

du vendredi 24 décembre 2010 à 12h00 au lundi 3 janvier 2011 à 7h30.

Le service de voirie sera assuré les 28 et 31 décembre 2010

La Municipalité

Conseil communal du 4 octobre 2010

Christoph Loetscher

Nomination et assermentation d'une nouvelle Conseillère communale

Le Président du Conseil M. Daniel Traini procède à l'assermentation de Stéphanie Bassi, nouvelle conseillère communale au sein du groupe socialiste, en remplacement de José Feijoo, démissionnaire.

Constitution d'un droit de superficie sur la parcelle no 169-Chemin du Mont-Blanc

La municipalité a accueilli et examiné avec un vif intérêt une proposition de construction sur cette parcelle d'appartements « adaptés », soit non médicalisés, mais sécurisés, à destination de personnes âgées ayant encore une certaine autonomie, mais recherchant une certaine sécurité. Ce projet prévoit la création de 27 appartements de 2,5 ou 3,5 pièces avec des lieux communs offrant des services personnalisés et à la demande. Sa réalisation nécessite toutefois l'octroi d'un droit de superficie au constructeur lui permettant ainsi de construire sur le terrain grevé. Ce droit, qui s'exercerait sur 99 ans, s'étendrait aux 5'342 m² restants de la parcelle et serait renouvelable à son échéance. Pour garantir l'aspect social de cette démarche, la Municipalité propose d'accorder un droit de superficie à bien plaie pendant trois ans (2011 à 2013), soit la durée approximative des travaux, puis dès le 1er janvier 2014 de percevoir au 30 juin de chaque année un loyer de CHF 34'500.- (selon expertise, la valeur réelle de ce droit de superficie est estimée à CHF 52'000.- par an), adapté tous les 5 ans au coût de la vie. En contre partie, il sera précisé dans l'acte notarié que la Commune aura un droit de décision pour l'attribution des logements, qui devraient prioritairement être loués aux habitants de la Commune, ainsi que pour la fixation du prix des loyers, qui devrait se situer entre CHF 900.- et CHF 1'100 CHF. La Municipalité souhaite procéder à l'amortissement total du terrain en 29 ans.

La Commission achats et ventes de bâtiments et terrains, chargée de l'étude de cet objet, a dans les grandes lignes adhéré au projet soumis. Elle a toutefois demandé à la Municipalité de soumettre le projet de droit de superficie à un familier des affaires juridiques, en l'espèce l'avocat de la Commune, ce qui a déjà permis d'apporter quelques modifications à l'acte authentique. Elle a également proposé que les loyers soient perçus dès le début des travaux, arrêtant cette date au 1er janvier 2012 et a adapté les conclusions de son rapport en ce sens.

Les conclusions du rapport de la Commission

achats et ventes de bâtiments et terrains ont été acceptées par 22 oui, 21 non et 2 abstentions.

Concours d'architectes « PPA La Vuy »

La Commune est propriétaire depuis avril 2007 de la parcelle de la cure avec l'objectif, à moyen terme, de la mettre en zone d'utilité publique. La Municipalité a été approchée en 2008 déjà par la Fondation EMS La Venoge, qui souhaitait agrandir sa structure et proposait à la Commune de se joindre au projet afin d'unir leurs forces. A cette époque, la Municipalité n'était toutefois pas encore prête pour avancer dans ce programme. Cependant, lors de récentes discussions, le Service du développement du territoire (SDT) a vivement recommandé à la Commune de prendre en compte toutes les opportunités de développement de cet endroit, évoquant notamment la possibilité de construire un bâtiment commun, avec des salles de réunions, des salles polyvalentes, etc. Cela présente notamment l'intérêt d'optimiser les investissements en intégrant de plus l'EMS au centre de la localité. Après mûre réflexion, la Municipalité a décidé de se joindre au projet de concours d'architectes de la Fondation afin d'établir un projet commun. Le coût à charge de la Commune pour participer à ce concours est estimé à CHF 180'000.-, somme qui sera prélevée sur le fonds de réserve pour utilité publique spécialement affecté pour le développement communal, qui s'élève actuellement à CHF 300'000.-. De ce fait, il n'y aura pas besoin de recourir à l'emprunt.

Le préavis est accepté par 43 oui et 1 abstention.

Divers

Aucun sujet particulier n'a été soulevé lors de ce Conseil. ♦

En bref

45 conseillers sont présents.

Adoption du PV de la séance du 30 août 2010 à l'unanimité

A l'ordre du jour :

- Nomination et assermentation d'une nouvelle Conseillère communale
- 2 préavis
- Propositions individuelles

Constitution d'un droit de superficie sur la parcelle no 169-Chemin du Mont-Blanc

(22 oui, 21 non et 2 abstentions)

Concours d'architectes « PPA La Vuy »

(43 oui et 1 abstention)

Date du prochain conseil

• lundi 6 décembre 2010



Rendre la parole à l'enfant

Estelle Gatti

Si « faire » des enfants est tout d'abord instinctif, pour perpétuer l'espèce, c'est également et inconsciemment pour faire évoluer l'Humanité.

Dans notre société où le pouvoir, la course à l'argent et le besoin de reconnaissance semblent être les buts principaux de la majorité des individus, où notre égo et notre propre satisfaction sont assoiffés, nous oublions peut-être que l'essentiel est la sauvegarde et l'évolution des humains. Et oui, nous ne sommes pas grand-chose à côté de l'univers entier, mais combien indispensable à son évolution.

Alors quelle place laissons-nous à nos enfants ?

On a bien souvent entendu, et je suis la première à l'avoir déjà dit bien des fois à mes enfants : « Silence ! Ne fais pas de bruit, tu vas énerver la voisine, reste à ta place ! » et surtout : « Quand tu auras grandi, tu comprendras que ce que tu me proposes n'est pas possible et si enfantin ! » Et pourtant...

Par un tel comportement, nous tuons littéralement la vie. Est-ce que celle-ci est immobile ? S'inquiète-t-elle de déranger telle personne ? Non elle est vivante et évolue ! Elle ne peut pas revenir en arrière, c'est contraire à la biologie et à ses lois. Et nous demandons à nos descendants de faire comme nous, de nous ressembler, alors que peut-être ne serait-il pas plus judicieux d'aller vers eux, dans leur direction ?

Les idées des enfants sont créatives, originales et vivantes ! Oui, il semblerait bien que les enfants naissent avec les solutions pour leur propre avenir. Cependant à force de se faire taire, ils les oublient, ne vont pas au bout de leurs rêves et nous non plus d'ailleurs. Les découvertes, inventions et innovations essentielles pour l'évolution de l'Humanité ont été faites souvent par le hasard, mais provenaient bien souvent également de rêves d'enfants...

Comment intégrer les enfants dans notre quotidien, dans notre société et pourquoi pas dans nos décisions, tant personnelles, que pour la communauté, par exemple ? Comment s'inspirer de leurs vérités ? Pourquoi ne pas faire côtoyer les idées des enfants avec la sagesse des Anciens afin de trouver les meilleures solutions pour notre avenir.

Alors nous tous, parents, grands-parents, familles, aînés, enseignants, politiciens et j'en passe, arrêtons-nous et écoutons ce que désire nous transmettre un enfant et prenons le temps de réfléchir si de tels « enfantillages » ne pourraient pas créer un monde meilleur ! Créons des lieux de discussions avec les enfants, prenons le temps de les considérer, allons vers eux et écoutons sincèrement et avec toute modestie! ♦

Concerts de la Vuy

Pierre André Blaser, président

Aux anciens et nouveaux habitants de PENTHALAZ

Notre Association fête, cette année, ses quarante ans d'existence avec, à son bilan, l'organisation de 200 concerts et manifestations au Foyer paroissial de la Vuy. C'est une belle longévité pour notre modeste organisation de concerts et nous marquons cet anniversaire par un programme de saison entièrement consacré à la Musique de Chambre pour cordes et piano. Des ensembles de réputation internationale assureront les cinq concerts de la saison 2010/2011 : Duo Cottet-Schwizgebel, Quatuor Schumann, Quatuor Terpsycordes, Quatuor Byron et Quatuor Sine Nomine .

C'est une offre de qualité et de niveau exceptionnel !

Parmi tous les nouveaux habitants de notre commune, il y a bien sûr un certain nombre d'amateurs de musique classique et de musique de chambre. Un tel programme, dans votre village, ça mérite d'être entendu. Nous vous invitons tous à suivre les concerts de notre saison (voir agenda du « Cancanier » et les affiches).

Nous nous réjouissons de vous accueillir. ♦



Abonnement 5

concerts : CHF 90.-
AVS, étudiants, apprentis : CHF 78.-

Entrée au concert :

CHF 23.-
AVS, étudiants, apprentis : CHF 20.-
Enfants jusqu'à 16 ans : gratuit

Giratoire

Jérôme Ischi

Enfin ! Il est fini ! Le moment qui a marqué beaucoup de gens date d'il y a... trois ans. Le moment où, BOUM !!!, la maison Salomon est « en bas ». Tout le monde savait que cette démolition était prévue pour faire place au giratoire de la gare. Mais personne n'eût imaginé qu'il faille attendre aussi longtemps pour pouvoir tourner autour !

C'est pour cette raison que la municipalité de Penthaz, après avoir laissé beaucoup de temps et ... d'argent, a décidé d'inaugurer ce monument le 1er septembre 2010. C'est avec grand intérêt que le maître de cérémonie Yvan Rochat, ainsi que cinq autres personnalités, représentant les cinq branches du giratoire, se sont exprimées.

Le préfet de notre district, Marc-Etienne Piot, a rappelé l'importance économique de notre commune pour la région donc l'importance de ce giratoire. Notre syndique, Isabelle Hautier-Charrotton, a fait part de son soulagement de voir cette construction enfin achevée. Pierre Cuénoud, du bureau d'ingénieur RLJ, a parlé de la

partie technique de l'ouvrage, François Delessert, notre ancien syndic, de l'histoire du rond-point et notre pasteur, Etienne Mayor, de la partie philosophique en nous prouvant magnifiquement qu'un giratoire peut s'apparenter à nos vies.

Deux meules à grain offertes par Cargill (les grands moulins) devraient ornés le centre du monument. La fluidité de ce carrefour s'est, depuis cette nouvelle construction, nettement améliorée. Comme quoi, tout vient à (rond) point à qui sait attendre. ♦



Photo : Jérôme Ischi



Cultes

A l'église (10h)

- le 12 décembre
(JF Habermacher)
- le 16 janvier

Une série de 3 célébrations sur le thème : « Jamais vu Dieu ? Va savoir ! », la drôle d'histoire de Tobias, fils de Tobit, fils de Tobiel le mardi 9, le mercredi 17 et le jeudi 15 novembre à 19h30

Et la cène le 1er janvier 2011 à 18h30 suivie de l'apéritif de Nouvel-An

Au Foyer (10h)

- le 7 novembre, cène
- le 5 décembre, cène
- le 26 décembre
- le 2 janvier
- et le 23 janvier (culte « Terre Nouvelle »)

Messes

Au temple protestant

- le 2e samedi du mois à 18h00

Jubilaires

Aucun jubilaire pour cette publication

Votre paroisse

Informations supplémentaires

Etienne Mayor, pasteur

Les autres dimanches, le culte a lieu à Penthaz, à Daillens ou dans la région.

Le 31 octobre ce sera la vente paroissiale à Daillens. Culte à 10h45 à la salle Jean Villard-Gilles, puis repas, divers stands et animations.

Pour ceux qui aiment chanter, nous allons former un chœur de circonstance pour le culte de la nuit de Noël (24 décembre, à 23h, à Penthaz). Cette célébration sera le début des festivités pour les 1000 ans du village de Penthaz. Répétitions les lundis soir au Foyer paroissial dès le 29 novembre.

Mercredi 22 décembre, en soirée, les enfants de la paroisse se joignent à l'APAC pour fêter Noël. Réservez cette date et pensez à mettre de côté les pots à yogourt en verre car nous préparons une animation lumineuse. Des précisions suivront. ♦

Message aux lecteurs

Le Comité de rédaction

Le Cancanier, un journal qui a pour mission d'informer ses homonymes de l'activité des autorités communales mais également de les divertir et répondre à leurs attentes... Si toi, Cancanier, tu as des suggestions ou des propositions n'hésite pas à en faire part au Comité !

mail : lecancanier@penthaz.ch

Article « Santé »

L'essentiel sur les essences

Isabelle Gay-Crosier, pharmacienne

La médecine qui soigne par les huiles essentielles (aussi parfois appelées essences) s'appelle l'aromathérapie.

C'est une médecine naturelle, mais pas une médecine douce ! En effet, les huiles essentielles sont extrêmement puissantes, puisqu'elles sont des extraits concentrés de substances actives tirées de plantes aromatiques par distillation à la vapeur d'eau.

Ces huiles essentielles ne sont pas grasses : elles ne contiennent que des substances volatiles.

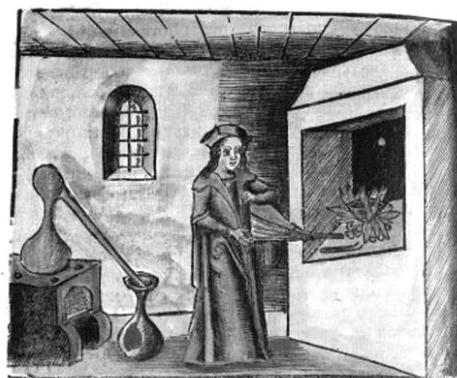
Ces substances peuvent être toxiques, et il faut toujours être prudent en aromathérapie. En particulier :

- ne jamais laisser des flacons d'huile essentielle à portée des enfants ; en cas d'ingestion de certaines quantités par ces derniers, se renseigner au TOX (No de tél. : 145, site www.toxi.ch)
- n'utiliser les huiles essentielles que par la voie conseillée (orale, et/ou cutanée, et/ou en diffusion). Certaines peuvent être toxiques par voie orale, ou très irritantes par voie cutanée ou en diffusion. On les utilise aussi sous forme de suppositoires.

Au seuil de l'hiver, et pendant toute la saison froide, plusieurs huiles essentielles sont d'actualité !

N'oublions pas non plus le sapin de Sibérie en diffusion avec l'eucalyptus radiata en prévention des affections hivernales ! Donc n'hésitons pas à utiliser ce que la nature nous offre de bon, mais correctement et prudemment !

Ce qui est naturel n'est de loin pas inoffensif ! ♦



Voici quelques exemples

Huile essentielle	Utilisation	Voie orale	Voie cutanée	En diffusion	En suppositoires
Cannelle de Ceylan	Refroidissement, début de grippe	oui	non	pas recommandé	
Cyprés sempervirens	Quintes de toux	oui	pas recommandé	pas recommandé	oui
Eucalyptus globulus	Début de bronchite ou de	pas recommandé	oui	pas recommandé	oui
Eucalyptus radiata	Rhume, pharyngite,	pas recommandé	oui	oui	oui
Marjolaine	Rhume, sinusite (adultes)	oui	oui	non	oui
Myrte commune	Quintes de toux sèche, bronchite	oui	oui	oui	oui
Romarin	Bronchite, rhinopharyngite, otite, sinusite	oui	oui	oui	oui
Thym vulgaire à linalol	Rhino-pharyngite et toux (enfants)	oui	oui	pas recommandé	oui
Thym vulgaire à thymol	bronchite	oui	pas recommandé	non	oui

Cette liste n'est de loin pas exhaustive.

Alambic de distillation



Téléphones et horaires d'ouverture de l'administration communale

Secrétariat municipal et bourse communale :

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population sauf sur rendez-vous.

Permanence téléphonique :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Tous les après-midi de 14h00 à 16h00

Secrétariat municipal
Tél. 021/863.20.50

Bourse communale
Tél. 021/863.20.51

Service de la population :

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mercredi après-midi de 16h00 à 19h00
- Mardi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population.

Permanence téléphonique :

- Durant les heures d'ouverture des guichets

Contrôle des habitants
Tél. 021/863.20.52

Accueil de midi

Midicroque tél. 076 229 31 99

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

- Mardi de 15h30 à 18h30
- Jeudi de 15h30 à 18h30 (horaire d'été)
- Vendredi de 15h30 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 16h00

Centrale téléphonique des médecins et médecins-dentistes de garde
0848.133.133

Pharmacie de garde
Renseignement sur le répondeur de votre pharmacie, pharmacieplus de la Venoge, Penthalaz
021/861.15.86

Vétérinaire de garde
Renseignement sur le répondeur de votre vétérinaire, Dr. Chamot Perez Françoise, Penthalaz
021/861.33.19

Numéros d'urgence
117 - Police
118 - Sapeurs-pompiers
144 - Ambulances
145 - Intoxications
1414 - REGA

Agenda

5 et 6 novembre 2010

Soirée du Chœur Mixte
Salle du Verger
Chœur Mixte

13 et 14 novembre 2010

Loto USL
Salle du Verger
USL, Tennis de table, Fanfare et Choeur mixte

26 et 27 novembre 2010

Soirée de Gym
Salle du Verger
Gym de Penthelaz

28 novembre 2010 à
17h00

Concert de La Vuy
Lionel Cottet, violoncelle et
Louis Schwizgebel-Wang,
piano
Foyer Paroissial

3 au 12 décembre 2010

Exposition d'art
Salle du Verger
La Cool'Hisse

4 décembre 2010

Marché artisanal
Salle du Verger
GAAP

12 décembre 2010 à
17h00

Concert de La Vuy
Quatuor Schumann
Foyer Paroissial

*Annoncez-nous vos dates
ou dossiers de presse à
l'adresse :*

lecancanier@penthalaz.ch

Collection de la famille de Madame Monique Chollet, Penthelaz

